Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 029-212901904-20261021-182026CCAS-DE

N° 18/2026

Commune de PLOUGONVELIN

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS	Séance du 21 octobre 2026

DATE DE CONVOCATION :
16 octobre 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :
- En exercice : 13
- Présents : 10
- Votants : 11

L'an deux mil vingt-six, le 21 octobre à 18 Heures 00, le conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Mézou Vilin de PLOUGONVELIN, sous la présidence de Madame Sylvie LE RU.
Tous les membres en exercice à l'exception de :
Procurations : Laurianne HENRY donne procuration à Sylvie LE RU.
Absents excusés : Stéphane CORRE et Loïc LE GOFF

Secrétaire : Gwen RIOUAL

OBJET : ATTRIBUTION DES CADEAUX DE FIN D'ANNEE POUR LES AINES DANS L'INCAPACITE DE PARTICIPER AU REPAS DES ANCIENS, CHOIX DU FOURNISSEUR.

Après avoir rappelé que la remise de ces cadeaux se fait à l'occasion de visites aux Ainés de la commune hébergés en EHPAD ou à ceux qui ont émis le souhait d'une visite à domicile, il est proposé :

De retenir comme fournisseur A TABLE à Plougonvelin, pour un montant unitaire de 15 € et un nombre de paquets cadeaux de 100.

Après en avoir délibéré, le Conseil Administration, à l'unanimité, approuve l'attribution de cadeaux de fin d'année pour les aînés, tels que repris ci-dessus, pour noël 2026.

Fait et délibéré à PLOUGONVELIN,

le 21 octobre 2026

Le Président du C.C.A.S

Stéphane CORRE

MAIRIE DE PLOUGONVELIN
CCAS
Centre Communal d'Action Sociale
(Finistère)

Délibération rendue exécutoire compte tenu de sa publication le

et de sa transmission au représentant de l'État le

Le Président du C.C.A.S

Stéphane CORRE